



Maj avril 2015

IMMATRICULATION D'UNE SARL AVEC ACTIVITE ACHAT/APPORT OU LOCATION GERANCE

Le dossier est constitué :

De l'imprimé M0 ([cerfa 11680](#)) en deux exemplaires complétés et signés en original par le dirigeant ou son mandataire + intercalaire M0'SARL ([cerfa 11772](#)) pour la déclaration relative aux dirigeants.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts, signés et paraphés en original par tous les associés
 - Mentionner les NOM et ADRESSE de la Banque où sont déposés les fonds ou fournir l'attestation bancaire de dépôt des fonds en banque. Préciser les modalités de la libération du capital (intégrale ou partielle).
 - Joindre les annexes annoncées dans les statuts (ex : état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS).
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts, signé en original par les associés, avec la mention « bon pour acceptation de fonction » du gérant.
- ✓ Justificatif d'identité du ou des gérant(s)

Ressortissant de nationalité française : Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou **copie du passeport** en cours de validité.

Ressortissant de l'Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco résidant en France : Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

Ressortissant d'une autre nationalité résidant en France : Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire : copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...) joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

Etranger non résident en France

Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

- ✓ [une déclaration de non-condamnation et de filiation](#), datée et signée en original par le gérant.

- ✓ Si la gérance est majoritaire, joindre un formulaire Cerfa TNS ([n° 11686](#)).
Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale et nom de [l'organisme maladie choisi](#).
- ✓ 1 original du rapport du commissaire aux apports si un apport en nature excède 30 000 euros, et si la valeur totale des apports en nature est supérieure à la moitié du capital.
- ✓ Copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec la date de publication de l'immatriculation et de la cession ou de l'apport du fonds, ou de la location gérance.
- ✓ Copie de l'acte d'achat ou d'apport ou du contrat de location gérance signé des deux parties ou acte notarié. Si le titre de jouissance du local n'est pas énoncé dans l'acte, fournir la copie du bail au nom de la société et signé des deux parties.
- ✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.
Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Cout de la Formalité

Frais greffe : 242,36 euros par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Informations

- ✓ Installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- ✓ Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé M0 et les statuts.
- ✓ Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'[AFNIC](#) ([Déclaration relative au nom de domaine](#)).
- ✓ SARL à capital variable : indiquer dans l'annonce le montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit.
- ✓ Si vous répondez à l'un des cas d'éligibilité de l'Aide à la création et à la reprise d'entreprise, vous pouvez compléter un dossier de demande d'[ACCRES](#) et le déposer au CFE, au moment du dépôt du dossier d'immatriculation ou au plus tard, dans les 45 jours qui suivent la réception par le CFE de votre dossier de création ou de reprise d'entreprise.
- ✓ Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr

Des outils pour booster votre business : boutique.grenoble.cci.fr/